

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 juin 2026

pris pour l'application du décret n° 2022-987 du 4 juillet 2022 créant un comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2614716A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 251-3 à R. 254-92 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2022-987 du 4 juillet 2022 créant un comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale ;

Vu l'avis du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale en date du 27 mai 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé, en application du décret du 4 juillet 2022 susvisé, un comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale placé auprès du directeur général de la gendarmerie nationale, compétent pour connaître de toutes les questions concernant l'ensemble des composantes de la gendarmerie nationale.

Article 2

Les représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la gendarmerie nationale sont élus au scrutin de liste.

Article 3

Des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sont créées en complément de la formation spécialisée du comité social d'administration placé auprès du directeur général de la gendarmerie nationale, conformément à l'article R. 521-29 du code général de la fonction publique.

Elles sont mentionnées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 4

Le nombre de membres représentants du personnel titulaires et suppléants du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale et des formations spécialisées de la gendarmerie nationale est fixé en annexe 2 du présent arrêté.

Article 5

L'effectif des personnels représentés au comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale et la part respective de femmes et d'hommes sont mentionnés à l'annexe 3.

Article 6

Les représentants du personnel titulaires et suppléants des formations spécialisées de site et de service sont désignés par les organisations syndicales siégeant au comité social d'administration.

Ils sont choisis parmi les agents remplissant les conditions d'éligibilité fixées à l'article R. 211-19 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article R. 252-46 du code général de la fonction publique, le nombre de sièges obtenus au sein des formations spécialisées de site ou de service par chaque organisation syndicale du comité social

d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale est déterminé par dépouillement des suffrages obtenus au comité social d'administration de la gendarmerie.

Article 7

La désignation des autorités chargées de présider les formations spécialisées de service est fixée en annexe 4 du présent arrêté.

Article 8

Le périmètre de chaque formation spécialisée de service est fixé en annexe 5.

Article 9

L'arrêté du 13 juillet 2022 pris pour l'application du décret n° 2022-987 du 4 juillet 2022 portant création du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale est abrogé.

Article 10

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement général des instances de la fonction publique.

Article 11

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la gendarmerie nationale,

H. BONNEAU

ANNEXES

ANNEXE 1

FORMATIONS SPÉCIALISÉES DE SITE ET DE SERVICE RATTACHÉES AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 2022-987 DU 4 JUILLET 2022 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL CIVIL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Structure
Formation spécialisée de service Soutien
Formation spécialisée de service Ecoles
Formation spécialisée de service Outre-Mer
Formation spécialisée de service zone Ile-de-France
Formation spécialisée de service zone Ouest
Formation spécialisée de service zone Sud-Ouest
Formation spécialisée de service zone Sud
Formation spécialisée de service zone Sud-Est
Formation spécialisée de service zone Est
Formation spécialisée de service zone Nord
Formation spécialisée de service Garde républicaine

ANNEXE 2

NOMBRE DE MEMBRES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES DE LA GENDARMERIE NATIONALE RATTACHÉES

Comité social d'administration de la gendarmerie nationale

Comité social d'administration de la gendarmerie nationale	Nombre de membres représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
Assemblée plénière	11	11
Formation spécialisée	11	11

Formations spécialisées de site et de service :

Formations spécialisées	Nombre de membres représentants du personnel	
	Titulaires	Suppléants
Formation spécialisée de service Ecoles	10	10
Formation spécialisée de service Soutien	8	8
Formation spécialisée de service Outre-Mer	7	7
Formation spécialisée de service Ile-de-France	7	7
Formation spécialisée de service Ouest	7	7
Formation spécialisée de service Sud-Ouest	7	7
Formation spécialisée de service Sud	7	7
Formation spécialisée de service Sud-Est	7	7
Formation spécialisée de service Est	7	7
Formation spécialisée de service Nord	5	5
Formation spécialisée de service Garde Républicaine	5	5

ANNEXE 3

EFFECTIF RETENU ET PART RESPECTIVE DES FEMMES ET DES HOMMES AU 1^{er} JANVIER 2026

Périmètre du CSA GN	Femmes	%	Hommes	%	Total
5330	2990	55,45 %	2402	44,55 %	100 %

ANNEXE 4

DÉSIGNATION DES AUTORITÉS CHARGÉES DE PRÉSIDER LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES DE SITE OU DE SERVICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Structure	Présidence
Formation spécialisée du CSA du personnel civil de la gendarmerie nationale	Directeur général de la gendarmerie nationale ou son représentant
Formation spécialisée de service Ecoles	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale ou son représentant
Formation spécialisée de service Soutien	Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ou son représentant
Formation spécialisée de service Outre-mer	Commandant de la gendarmerie outre-mer ou son représentant
Formation spécialisée de service zone Ile-de-France	Commandant de la région de gendarmerie Ile-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ile-de-France ou son représentant
Formation spécialisée de service Ouest	Commandant de la région de gendarmerie Bretagne et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ou son représentant
Formation spécialisée de service Sud-Ouest	Commandant de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ou son représentant
Formation spécialisée de service Sud	Commandant de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud ou son représentant

Structure	Présidence
Formation spécialisée de service Sud-Est	Commandant de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est ou son représentant
Formation spécialisée de service Est	Commandant de la région de gendarmerie Grand-Est et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est ou son représentant
Formation spécialisée de service Nord	Commandant de la région de gendarmerie Hauts-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ou son représentant
Formation spécialisée de service Garde républicaine	Commandant de la Garde républicaine ou son représentant

ANNEXE 5

PÉRIMÈTRE DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES
DE SITE OU DE SERVICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FS	Périmètre (formations administratives et organismes administrés comme tels [*])
CSA	Toutes entités de la gendarmerie nationale dont : Direction générale de la gendarmerie nationale Unité nationale de police judiciaire de la gendarmerie nationale Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale Gendarmerie des transports aériens Commandement pour les réserves et la jeunesse Commandement du ministère de l'intérieur dans le cyberspace Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale
ÉCOLES	Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN) Groupement de soutien opérationnel des écoles (GSOE) Académie militaire de gendarmerie nationale (AMGN) Ecole de gendarmerie de Châteaulin Ecole de gendarmerie de Chaumont Ecole de gendarmerie de Dijon Ecole de gendarmerie de Fontainebleau Ecole de gendarmerie de Montluçon Ecole de gendarmerie de Rochefort Ecole de gendarmerie de Tulle Centre national civil et militaire de formation et d'entraînement nucléaire radiologique biologique chimique et explosive (CNCMFENRBCE) Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) Centre national de formation au renseignement et à l'investigation (CNFRI) Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG) Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG) Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)
SOUTIEN	Toutes entités du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale Services localisés à Issy-les-Moulineaux (GSA, SDML, BSOR, CNS) Centre administratif financier national du Blanc (CAFN) Centre interarmées de la solde gendarmerie (CIASG) Centre national de soutien logistique (CNSL) Centre national d'administration de la solde gendarmerie (CNASG) Section nationale d'appui à la mobilité (SNAM) de Satory Service d'infrastructure et d'hébergement de Rosny-sous-Bois (SIH ROSNY-SOUS-BOIS) Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA) Service de diffusion de la gendarmerie (SDG) Service des ressources humaines (SRH) Service de soutien à la projection opérationnelle (SSPO) Service de traitement de l'information gendarmerie (STIG) Trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie (TMAFG) Trésorerie militaire de la solde gendarmerie (TMSG)
OUTRE-MER	Commandement de la gendarmerie outre-mer (CGOM) Commandements de la gendarmerie (COMGEND) Guadeloupe ; Martinique ; Guyane ; Nouvelle Calédonie ; Polynésie française ; La Réunion ; Mayotte ; Saint-Pierre-et-Miquelon ; Saint-Barthélemy et Saint-Martin Commandement de la gendarmerie pour les missions extérieures (CGMEX) Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)
ILE DE FRANCE	Région de gendarmerie Ile-de-France Groupement de sécurité et d'appui de Beynes (GSA Beynes)

FS	Périmètre (formations administratives et organismes administrés comme tels [*)]
OUEST	Région de gendarmerie Bretagne Région de gendarmerie Normandie Région de gendarmerie Centre-Val de Loire Région de gendarmerie Pays de la Loire
SUD-OUEST	Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine
SUD	Région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur Région de gendarmerie Corse Région de gendarmerie Occitanie
SUD-EST	Région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes
EST	Région de gendarmerie Grand Est Région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté
NORD	Région de gendarmerie Hauts-de-France
GARDE RÉPUBLICAINE	Garde républicaine

(*) Les services non listés dans le périmètre des formations spécialisées relèvent de la formation spécialisée du comité social d'administration de la gendarmerie nationale.